



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 39285

Texte de la question

M Marc Reymann demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, ce qu'il envisage de faire en matière de réforme financière pour mettre la réglementation bancaire française en conformité avec celle de nos partenaires européens en vue de l'échéance du marché unique de 1992. Il souhaite savoir, d'abord, si la réglementation des bons de caisse et des comptes à terme, notamment en ce qui concerne la durée minimale, sera modifiée, ensuite, s'il y aura un livret défiscalisé unique que pourront proposer l'ensemble des réseaux bancaires, enfin, de quelle manière seront facturés les services bancaires et rémunérés les dépôts à vue.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39285

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1608